



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - David Gimbert - Marc Baietto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baietto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 20
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 1

**1/ Décision modificative n°1 / 2015 – Budget Principal**

DEL20151105\_1

La DM1 / 2015 présentée ce jour, ajuste le Budget Primitif 2015.

Elle se résume comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	62 000 €
Dépenses d'Investissement	217 375 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>279 375 €</b>

Recettes de Fonctionnement	62 000 €
Recettes d'Investissement	217 375 €
<b>Total Recettes</b>	<b>279 375 €</b>

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 /2015 du Budget Principal.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - David Gimbert - Marc Baietto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baietto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 20
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 1

**2/ Décision modificative n°1 / 2015 – Budget Annexe ZA Vercors**

DEL20151105\_2

La DM1 / 2015 présentée ce jour, ajuste le Budget Primitif 2015.

Elle se résume comme suit :

Dépenses d'exploitation	0 €
Dépenses d'Investissement	220 000 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>220 000 €</b>
Recettes d'exploitation	0 €
Recettes d'Investissement	220 000 €
<b>Total Recettes</b>	<b>220 000 €</b>

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 /2015 du Budget Annexe ZA Vercors.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - David Gimbert - Marc Baietto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baietto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 20
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 1

### **3/ Remboursement des frais de garde pour les élus**

DEL20151105\_3

Vu l'article 9 de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat qui modifie l'article L. 2123-18-2 du code général des collectivités territoriales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les membres du Conseil municipal puissent demander un remboursement des frais engendrés par les réunions – de Conseil municipal, de commissions, des organismes dans lesquels ils représentent la commune – auxquelles ils participent, pour les frais de garde d'enfants ou de personnes âgées ou handicapées, sur justificatif et dans la limite du montant du SMIC horaire.

Délibération adoptée par 23 oui, 2 non (Marc Baietto, Pascale Versaut ), 3 abstentions (Antoinette Pirrello, Philippe Straboni, Hichem Mahboubi)

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - David Gimbert - Marc Baietto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baietto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29 Elus présents : 20 Ont donné pouvoir : 8 Absents : 1
---

#### **4/ Modification de la composition de commissions municipales**

DEL20151105\_4

La composition de plusieurs commissions municipales est appelée à être modifiée.

Par délibération du 22 mai 2014, en l'application de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal avait constitué des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les modifications proposées sont les suivantes :

**La commission Finances, ressources et administration générale** était ainsi composée de :

Commission Finances, ressources et administration générale	Francie Mégevand, Sylvie Monceau, Pierre Bejjaji, Nicolas Richard, Yves Poitout, Gilles Bugli, Philippe Loppé, Élodie Aguilar
---	--

**Sa nouvelle composition sera la suivante :**

Commission Finances, ressources et administration générale	Francie Mégevand, Béatrice Bouchot, Pierre Bejjaji, Nicolas Richard, Yves Poitout, Gilles Bugli, Pascale Versaut, Élodie Aguilar
---	--

**La commission Citoyenneté et vie sociale** était ainsi composée de :

Commission Citoyenneté et vie sociale	Francie Mégevand, F. Felix, K. Mezoughi, M-F. Martinelli, H. Reverdy, R. Urru, N. Doitteau, J-L. Rochas, F. Silvestri, P. Versaut
---	--

**Sa nouvelle composition sera la suivante :**

Commission Citoyenneté et vie sociale	Francie Mégevand, F. Felix, K. Mezoughi, M-F. Martinelli, H. Reverdy, R. Urru, N. Doitteau, J-L. Rochas, F. Silvestri, Antoinette Pirrello
---	--

Ces modalités abrogent et remplacent celles prises lors de la délibération du jeudi 22 mai 2014.

Le Conseil municipal décide d'adopter ces dispositions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - David Gimbert - Marc Baietto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout

Béatrice Bouchot à David Gimbert

Françoise Felix à Elodie Taverne

Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau

Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard

Philippe Straboni à Antoinette Pirrello

Pascale Versaut à Marc Baietto

Francesco Silvestri à Elodie Aguilar

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 20
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 1

**5/ Transfert du service logement au CCAS (Centre communal d'action sociale)**

DEL20151105\_5

Les interventions du CCAS concernent prioritairement l'ensemble des personnes en situation de fragilité. Le CCAS est engagé dans tous les dispositifs de lutte contre les exclusions, à ce titre, il a investi le champ du logement :

- en mettant à disposition des logements temporaires et en travaillant avec l'agglomération et le POHI (Pôle Orientation Hébergement Insertion) afin de permettre aux personnes sans logement, en étant hébergé temporairement, d'engager des démarches pour retrouver un logement de droit commun
- en conventionnant avec le Département afin de prévenir les expulsions et ainsi faciliter le maintien dans le logement
- en conventionnant avec l'UMIJ (Union Mutualiste pour l'Habitat et l'Insertion des Jeunes) pour faciliter la mise en place d'une « sous location à vocation de droit commun » afin de permettre à de jeunes ménages monoparentaux eybinois à faibles ressources et isolés socialement de faire une première expérience locative.
- en mettant en place des mesures contre la précarité énergétique.

Le service logement géré par les services de la ville a pour missions principales :

- L'accueil des publics et l'enregistrement des demandes de logements publics
- L'instruction et le suivi de la demande de logement public
- Le suivi des locataires dans leur logement en partenariat avec les bailleurs et la CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) avec notamment les « visites en marchant »

Le travail de ces deux entités est inconditionnel d'un partenariat commun avec les acteurs clés que sont les bailleurs sociaux, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), le Département, DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et les

associations.

La politique sociale en direction du logement est principalement tournée vers les publics aux situations généralement les plus modestes, le CCAS et le service logement travaillent depuis longtemps ensemble tant sur les questions d'accès que de maintien dans le logement. L'intégration de ce dernier au sein du CCAS facilitera et confortera « le parcours résidentiel » des usagers notamment celui des personnes qui ont le plus de mal à accéder à un logement. De plus, les Maisons des habitants Coulmes et Iliade sont attentives à la vie dans les quartiers et sont en capacité de détecter les faiblesses tant du côté des locataires du publics que de ceux qui logent dans le privé et d'alerter le moment venu. Par ailleurs, le service logement participera aux côtés de la direction de l'aménagement urbain au travail du PLH (Programme Local de l'Habitat) à l'observatoire du logement social.

Un protocole sera établi pour fixer les modalités de travail communes entre la ville et le CCAS pour le suivi des logements du patrimoine de la ville.

Par ailleurs, une convention cadre de partenariat fixera les modalités des relations entre la ville et le CCAS.

Prenant en considération que tout le travail développé par le service logement relève bien de la politique sociale que mène le CCAS, le Conseil municipal décide le rattachement du service logement au Centre communal d'action sociale.

Ce transfert prendra effet au 1 janvier 2016 .

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29 Elus présents : 21 Ont donné pouvoir : 8 Absents : 0
---

**6/ Transfert d'un agent à la Métropole, Grenoble-Alpes Métropole et modalités de transfert**

DEL20151105\_6

Il convient de fixer les règles s'appliquant au transfert d'un agent de la Ville à la Métropole.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2131-2 ainsi que L.5211-4-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment, ses articles 88 et 111 ;

Vu la loi n° 99-586 du 19 juillet 1999, modifiée, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, modifiée, relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée, de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2015, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le décret n° 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Grenoble-Alpes Métropole ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211 4-1 du Code général des collectivités territoriales, le transfert peut être proposé aux fonctionnaires territoriaux et agents non

titulaires exerçant pour partie seulement dans un service ou une partie du service transféré ;

Considérant que les modalités de ce transfert doivent faire l'objet d'une décision conjointe de la commune d'Eybens et de la Métropole ;

L'agent occupant un emploi dans le service mentionné en annexe est transféré à la Métropole dans les conditions de statut et d'emploi qui étaient les siennes dans la commune d'Eybens, à compter du 1er novembre 2015.

A la même date, l'agent transféré bénéficie de droit, à titre individuel, au maintien de son régime indemnitaire antérieur, s'il y a intérêt ainsi que, à titre individuel, des avantages collectivement acquis, en application des dispositions du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A ce titre, l'agent transféré bénéficie d'un maintien à titre individuel s'il y a intérêt, du bénéfice de son contrat labellisé de prévoyance-maintien de salaire, permettant la poursuite des garanties initiales à l'issue de son transfert auprès de la Métropole.

Il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à prononcer la radiation des cadres de la commune de l'agent transféré à la Métropole, Grenoble-Alpes Métropole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le transfert de l'agent à la Métropole, Grenoble-Alpes Métropole à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;
- précise que l'agent transféré conserve, à titre individuel, s'il y a intérêt, le bénéfice de son régime indemnitaire et des avantages acquis collectivement en application du troisième alinéa de l'article 111 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- supprime l'emploi d'ingénieur principal transféré à la Métropole ;
- autorise le Maire à signer un arrêté conjoint avec le Président de la métropole portant transfert de l'agent considéré ;
- autorise le Maire à prononcer la radiation des cadres de la commune de l'agent transféré et à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baietto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baietto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29 Elus présents : 21 Ont donné pouvoir : 8 Absents : 0
---

**7/ Transfert de l'agent du SICE (Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens) à la Ville**

DEL20151105\_7

Dans le cadre de la dissolution programmée du SICE (Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens), il convient de définir les modalités de transfert de l'agent du SICE à la Ville.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 octobre 2015 ;

Le Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens (SICE) a été créé par arrêté préfectoral du 3 mars 1992 (arrêté n°92-888). Il rassemble aujourd'hui les communes d'Eybens, Gières, Poisat, Venon et Herbeys. Plusieurs compétences lui ont été attribuées :

- La compétence "sécurité et prévention de la délinquance"
- La compétence "emploi"
- La compétence "gestion et maintenance du gymnase Fernand Faivre"

Dans une optique de réduction des syndicats intercommunaux et profitant du transfert de certaines compétences à Grenoble Alpes Métropole, les communes se sont mis d'accord pour dissoudre ce syndicat par la procédure de consentement de tous les Conseils municipaux des communes du syndicat prévue par l'article L5212-33 du Code général des collectivités territoriales.

Les communes se sont mises d'accord pour adopter le plus rapidement possible les modalités de la dissolution qui feront l'objet d'un protocole d'accord, fruit d'un travail commun entre toutes les communes engagées au sein du SICE.

Dans le cadre de cette dissolution, il convient de transférer l'agent titulaire rémunéré par le SICE et de créer l'emploi sur la Ville :

Cadre d'emploi	grade	Nombre de poste
Educateur territorial des activités physiques et sportives	Educateur APS principal 1ère classe	1

Ce transfert prendra effet au 1 janvier 2016.

Le Conseil municipal décide d'adopter ces dispositions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

## 8/ Créations de postes

DEL20151105\_8

Compte-tenu des besoins des services, pour permettre le recrutement d'un agent, le Conseil municipal propose la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps non complet -55% du temps complet ( 11 h par semaine) - (catégorie B) IB 350-614

Pour ces postes créés à temps non complet, le pourcentage indiqué représente une base sachant que les agents retenus pour ces postes pourront effectuer des heures complémentaires occasionnellement en fonction des besoins du service (absences pour maladie, congés, etc.).

Dans le cadre du transfert du service petite enfance qui prendra effet au 1er janvier 2016, il est nécessaire de créer chacun des postes des agents concernés. Le Conseil municipal propose les créations de postes suivantes :

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grade/Emploi</b>	<b>Nombre de poste</b>
Attachés territoriaux	Attaché	1
Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture 1ère classe	4
Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture 1ère classe	1 poste dans le cadre d'un accroissement temporaire

		d'activité
Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture 1ère classe	1 poste dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	5
Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	9
Éducatrices territoriales de jeunes enfants	Éducateur de jeunes enfants	3
Éducatrices territoriales de jeunes enfants	Éducateur principal de jeunes enfants	2
Agents sociaux territoriaux	Agent social 2ème classe	1
Puéricultrices cadres territoriaux de santé	Puéricultrice cadre de santé	3
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal 1ère classe	1
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique 2ème classe	7
	Assistante maternelle	10 postes en contrat à durée indéterminée

Compte tenu des besoins des services et afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au grade de conseiller territorial des activités physiques et sportives, dans le cadre de la promotion interne, le Conseil municipal propose la création d'un poste de conseiller territorial des activités physiques et sportives.

Compte tenu des besoins des services et afin de permettre le recrutement d'un agent, le Conseil municipal propose la création d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe (catégorie C) IB 340-400

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

## **9/ Contrat de travail des assistantes maternelles de la crèche familiale et calcul des indemnités d'entretien**

DEL20151105\_9

Le transfert du service petite enfance du CCAS à la Ville, effectif au 1er janvier 2016 a été acté par les délibérations du Conseil municipal et du Conseil d'administration du CCAS en date du 25 juin 2015.

1/ Contrat de travail :

Les assistantes maternelles sont des agents non titulaires de la fonction publique recrutées sur la base d'un Contrat à Durée Indéterminée.

Assistants maternelles transférées :

Leur contrat de travail fait référence à l'article 14 ter de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 relatif aux modalités de transfert entre deux personnes publiques et reprend les clauses substantielles du précédent contrat ( Annexe 1. Articles 1 et 2 modifiés ).

Assistants maternelles recrutées à compter du 1er janvier 2016 :

Leurs conditions de travail et de rémunération ont été actées par la délibération du CCAS en date du 1er mars 2007. Ces conditions de travail et de rémunération sont reprises à l'identique par la Ville (Annexe 2).

2/ Indemnités pour frais d'entretien :

Le salaire des assistantes maternelles est composé d'un salaire journalier et d'une indemnité d'entretien couvrant les frais de nourriture et d'hygiène. Depuis le 1er janvier 2015 son montant est de sept euros et quatre-vingt quinze centimes (7,95€) par jour et par

enfant accueilli.

Elle est réévaluée automatiquement au 1er janvier de chaque année en fonction de l'augmentation de l'indice INSEE des prix à la consommation, série "ensemble des ménages, hors tabac" sur la base de l' indice de novembre de l' année précédente (délibération du 14 mars 2002 du CCAS).

Les obligations légales exigent une reprise de ces agents aux mêmes conditions dans le processus de transfert.

Le Conseil municipal approuve ce contrat de travail et les modalités de calcul des indemnités d'entretien.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baietto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baietto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

**10/ Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de gestion de l'Isère (CDG 38)**

DEL20151105\_10

Le Centre de gestion de l'Isère (CDG 38) propose une adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 à compter du 1er janvier 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa 1.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 2 décembre 2014 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 7 juillet 2014, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat GRAS SAVOYE /

GROUPAMA ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 proposé par le CDG38 à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019 ;

- approuve les taux et prestations suivantes :

pour les agents affiliés à la CNRACL (régime de capitalisation) :

– décès (sans franchise) : 0,18%

– accident de travail et maladies professionnelles sans franchise : 1,35%

- prend acte que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0,12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

- autorise le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet ;

- prend acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :

Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

**11/ Convention d'adhésion au service de médecine préventive et santé au travail du Centre de Gestion de l'Isère**

DEL20151105\_11

Depuis le 1er janvier 1999, la Ville adhère au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de l'Isère.

Le Conseil d'Administration du CDG 38 a adopté - par délibération du 14 septembre dernier - de nouvelles dispositions applicables aux collectivités adhérentes au service de médecine préventive et de santé au travail, ce qui nécessite de signer une nouvelle convention d'adhésion.

Le taux de cotisation appliqué est revalorisé : il passe de 0,45% de la masse salariale, à 0,53% au 1er janvier 2016, et à 0,60% au 1er janvier 2017.

La convention prendra effet le 1er janvier 2016 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

**12/ Constitution d'un groupement de commandes entre la commune d'Eybens et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'achat de fournitures de bureau**

DEL20151105\_12

La Ville et le CCAS ont besoin d'acheter des fournitures de bureau, et la proximité des deux entités permet une commande groupée.

L'article 8 du Code des marchés publics prévoit la possibilité pour plusieurs personnes publiques de se réunir en groupement de commandes afin de mutualiser la passation d'un marché public.

Le code des marchés publics précise que la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive, ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Dans le projet de convention joint en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché seront conduites par la ville d'Eybens qui agira comme coordonnateur de groupement ; en d'autres termes, elle assurera la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité, membre du groupement, pourra s'engager sur le ou les lots qui l'intéressent et s'assurera de l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Le Conseil municipal approuve la convention constituant le groupement de commandes entre la commune d'Eybens et le CCAS de la commune d'Eybens, et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

**13/ Solde subvention association "La main à la pâte"-chauffe du four- saison 2015**

DEL20151105\_13

La construction de la halle et du four à pain a été réalisée pour répondre aux objectifs généraux de

la politique de la ville d'Eybens :

- soutenir la dynamique associative ;
- ancrer les actions de la ville et valoriser les initiatives locales grâce à des projets singuliers, originaux et accessibles au plus grand nombre ;
- favoriser les échanges entre les acteurs locaux, les habitants, les associations, les conseils de quartier et les bénévoles dans une logique intergénérationnelle.

Afin de pouvoir louer cet équipement, la ville en a fixé les tarifs par délibération en date du 18 juin 2013.

Depuis 2012, une convention d'objectifs avec l'association "La main à la pâte" est signée avec la ville chaque année. Elle vise à fixer les modalités de gestion de cet équipement.

"La main à la pâte" a pour objet l'animation et le bon fonctionnement du four à pain communal pour faire de cet équipement un pôle de convivialité pour les citoyens d'Eybens.

L'article 2.3 de cette convention, signée cette année le 20 avril 2015, détermine la contribution financière. En référence à cet article, le coût de chaque chauffe est estimé à 150 € (coût comprenant les frais occasionnés par la mise en œuvre de l'action par

l'association tel que le combustible....).

Un premier acompte de 450 € (correspondant à 3 chauffes) prévu au BP 2015 a déjà été versé à l'association en mai 2015.

Le tableau récapitulatif de la saison 2015 fait état de six chauffes effectuées cette année : trois ont déjà été réglées par le versement de 450 €, il reste donc trois chauffes à régler, soit 450 €. La septième chauffe ayant été réalisée pour le compte de "La main à la pâte" elle-même (animation parcours des saveurs le 17 octobre 2015).

Le Conseil municipal décide de verser 450 € sur le compte de l'association.

Cette somme est prévue sur la ligne réserve au chapitre 65 du budget primitif 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baietto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baietto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29 Elus présents : 21 Ont donné pouvoir : 8 Absents : 0
---

**14/ Subvention exceptionnelle pour le collège des Saules**

DEL20151105\_14

Le collège des Saules organise pour ses élèves de 3ème un voyage à Milan pour visiter l'exposition universelle saisissant ainsi une occasion unique de découverte à quelques heures de Grenoble.

Le collège finance sur ses fonds 4 000 € pour ce voyage. L'aide du fonds départemental collégien est mobilisée également mais la somme restant à la charge des familles est encore supérieure pour plusieurs d'entre elles à ce qu'elles peuvent envisager.

Afin de permettre que cette opportunité soit accessible à tous les élèves concernés, le collège sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle. L'équipe pédagogique de l'établissement propose de partager au retour cette expérience dans les medias locaux ou sous toute autre forme.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au collège pour permettre à ce projet d'aboutir.

*Cette somme sera prise sur la ligne 6574*

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

**15/ Bourse initiative jeune : Clara Louden**

DEL20151105\_15

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville d'Eybens a mis en place un dispositif d'aide à l'initiative des jeunes de 16 à 25 ans.

Clara Louden a pour projet de partir en Australie avec le Programme Vacances Travail. Elle propose d'aider, de conseiller les jeunes qui ont des projets similaires et de participer à l'aide aux devoirs par du soutien en anglais.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une aide de 450 euros.

Cette somme est prévue sur le compte **6714 JEU D621** du budget de la ville.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

**16/ Bourse initiative jeune : Laura Pizarro-Fries**

DEL20151105\_16

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville d'Eybens a mis en place un dispositif d'aide à l'initiative des jeunes de 16 à 25 ans.

Laura Pizarro-Fries a pour projet de partir en Roumanie dans le cadre du programme Erasmus + pour un Master Recherche. Elle propose lors de cette année de créer un site internet pour partager son expérience à l'étranger. A son retour, elle proposera une exposition photographique itinérante au PIJ et au secteur jeune du CLC.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une aide de 350 euros.

Cette somme est prévue sur le compte **6714 JEU D621** du budget de la ville.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

**17/ Demande de classement du Conservatoire de Musique et de Danse d'Eybens (CRC)**

DEL20151105\_17

Le Conservatoire de Musique et de Danse d'Eybens est classé par l'état depuis 1996 (Conservatoire à Rayonnement Communal).

La loi de décentralisation de 2006 a re-déployé le portage des établissements d'enseignement spécialisé et donne aux département une responsabilité centrale dans le cadre du Schéma Départemental de l'Enseignement Spécialisé. Ainsi, les conservatoires classés sont-ils encadrés et subventionnés de manière privilégiée.

Le dossier comporte un questionnaire dûment rempli, le projet d'établissement 2013-2018 du conservatoire et la présente délibération. Il est adressé à la Direction des Affaires Culturelles Rhones Alpes et sera examiné par les services compétents de la Direction Générale de la Création Artistique.

Le Conseil municipal décide d'approuver la demande de renouvellement de classement du CRC d'Eybens selon les procédures et conformément à l'article 1er de l'arrêté du 15 décembre 2006.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29 Elus présents : 21 Ont donné pouvoir : 8 Absents : 0
---

### **18/ Tarification de la saison culturelle 2015-2016**

DEL20151105\_18

Par délibération du 28 mai 2015, le Conseil municipal adoptait la tarification de la saison culturelle 2015-2016. Il apparaît nécessaire de compléter ou modifier certains éléments de tarification.

#### Tarification générale

La tarification de la saison culturelle a pour objectif de permettre l'accès du plus large public au spectacle vivant, à travers des tarifs peu élevés et adaptés aux différentes catégories de spectateurs. Elle a également pour but de fidéliser les publics et d'inciter à la fréquentation des lieux de spectacle à travers le système d'abonnement.

- Le Conseil municipal décide de maintenir à l'identique la fourchette des tarifs de billetterie sur la saison 2015-2016, soit des billets allant de 5 à 15 €.
- Il est proposé la répartition suivante :

	<b>ODYSSEE</b>	<b>AUTRE RIVE Programmation saison et résidences</b>
<b>Plein tarif</b>	15 €	11 €
<b>Tarif cartes</b> <i>Membres d'un organisme ayant signé un accord avec la Ville (CE, amicales, institutions, autres salles de spectacle...), agents Ville d'Eybens, intermittents du spectacle, adhérents CLC, abonnés médiathèque</i>	12 €	9 €
<b>Tarif réduit</b> <i>Moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH, minimum vieillesse), élèves du CRC, accompagnants d'élèves mineurs du CRC, adhérents COS de la ville d'Eybens</i>	8 €	8 €
<b>Tarif abonnement</b> <i>3 spectacles payants minimum ; 4ème spectacle gratuit pour les eybinois</i>	10 €	8 €
<b>Tarif abonnement réduit</b> <i>3 spectacles payants minimum ; 4ème spectacle gratuit pour les eybinois</i>	6 €	6 €
<b>Tarif Pass Piano</b> <i>(2 spectacles : « J'étais là / avant » et « Pianocean »)</i>	Tarif unique : 20 €, dans la limite de 80 places	
<b>Tarif enfant</b> <i>Enfant de moins de 12 ans</i>	5 €	5 €
<b>Tarif scolaires</b>	Maternelles/ Élémentaires 5 € Collèges/Lycées 8 € Accompagnateurs gratuits	Maternelles/ Élémentaires 5 € Collèges/Lycées 8 € Accompagnateurs gratuits
<b>Tarif groupes institutionnels</b>	12 € par adulte 8 € par jeune de moins de 18 ans 5 € par enfant de	9 € par adulte 8 € par jeune de moins de 18 ans 5 € par enfant de

	moins de 12 ans Accompagnateurs gratuits*	moins de 12 ans Accompagnateurs gratuits*
<b>Tarif groupes</b> <i>10 personnes minimum</i>	12 € 1 place gratuite pour 10 places achetées	9 € 1 place gratuite pour 10 places achetées
<b>Exonération</b>	Presse et médias, équipes artistiques et techniques, programmateurs, protocole et personnel Ville bénéficiaire	Presse et médias, équipes artistiques et techniques, programmateurs, protocole et personnel Ville bénéficiaire

\* Gratuité pour les accompagnateurs :

- jeunes de 12 ans et plus et adultes : un accompagnateur pour douze personnes,
- enfants entre 3 et 11 ans : un accompagnateur pour huit enfants,
- service petite enfance de la ville d'Eybens : gratuité pour chaque accompagnateur.

La gratuité est accordée aux accompagnateurs de personnes à mobilité réduite au titre institutionnel ou professionnel (auxiliaires de vie...).

#### Tarifification spécifique

- Dans le cadre d'événements particuliers, identifiés et intégrés à la programmation culturelle, un tarif unique spécifique pourra être appliqué à un ou plusieurs spectacles.
- Dans le cadre de conventions de partenariat entre la Ville d'Eybens et d'autres structures (institutions, salles de spectacles, festivals) visant le co-accueil de manifestations culturelles, la tarification des spectacles pourra être modifiée dans un but d'harmonisation des tarifs entre partenaires.
- Dans le cadre de conventions de partenariat entre la Ville d'Eybens et d'autres structures, un tarif réduit pourra être accordé pour certains spectacles. Exemple : partenariat avec la TAG pour la Semaine Jazz (tarif réduit sur présentation du titre de transport).
- Dans le cadre de l'action culturelle en lien avec les spectacles de la programmation, des tarifs réduits pourront être proposés aux participants aux activités artistiques et éducatives mises en place.

#### Les modes de règlement saison culturelle

Dans un souci de modernisation des modes de réservation et de facilitation de l'accès du public à la billetterie, il est proposé au Conseil municipal d'apporter les aménagements suivants :

- Les modes de règlement suivants sont autorisés pour le paiement des billets de spectacle : espèces, chèques à l'ordre du Trésor public, cartes bancaires, cartes M'Ra !, chèques culture-loisirs et chèques jeunes Isère.
- Le paiement par carte bancaire à distance est autorisé pour les réservations prises

par téléphone.

- La billetterie de l'Odyssee peut, pour la vente de billets de certains spectacles, donner mandat à des centrales de réservations de billets en ligne. Les tarifs des billets proposés peuvent être augmentés du montant de la commission prise par le prestataire.
- Pour les spectacles se déroulant à L'Autre Rive et les spectacles programmés hors les murs, la décentralisation de la billetterie sur place, par un agent régisseur, est autorisée une heure avant le début du spectacle.

Les modalités de recouvrement des sommes perçues seront précisées par l'arrêté de régie de recettes de la billetterie de l'Odyssee.

Ces modifications abrogent et remplacent celles prises lors de la délibération du 28 mai 2015.

Le Conseil municipal approuve ces dispositions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

### **19/Tarifcation de location pour l'autre rive**

DEL20151105\_19

Par délibération du 17 septembre 2015, le Conseil municipal adoptait la tarification de location pour l'autre rive. Il apparaît nécessaire de compléter ou modifier certains éléments de tarification. Ainsi, il est envisagé de mettre en place un tarif dégressif de location dans les cas de locations sur plusieurs jours.

Considérant la reprise d'activité « développement culturel » du CLC par la Ville ;  
Considérant la délibération cadre du 04 avril 2012 concernant la tarification des services municipaux ;  
Considérant la délibération DEL20150528-10 du 28 mai 2015 concernant la tarification de la programmation culturelle ;  
Considérant la délibération n°13 du 14 juin 2012 concernant la tarification de location de l'Odyssée ;

La Ville reprend la gestion de L'autre Rive, salle de spectacle, en régie directe.

Les tarifs de location jusqu'alors proposés par le CLC ayant été fixés en accord avec la Ville et en rapport avec la tarification de location de l'auditorium, suivant les jauges et les spécificités des deux salles, il est proposé de maintenir les tarifs en cours, et de prévoir, comme pour l'auditorium, un forfait obligatoire pour la sécurité incendie, soit :

- o tarifs de location de salle

La salle L'autre rive peut être louée, sous réserve de sa disponibilité, pour des manifestations prioritairement à caractère culturel, à des personnes morales.

	Associations Eybinoises	Autres associations et organismes	Associations d'utilité publique ou en lien avec le CCAS
Pour une journée + une soirée	450,00 €	750,00 €	100,00 €
Pour une journée + une soirée supplémentaire	225,00 €	375,00 €	50,00 €
Forfait sécurité obligatoire (par représentation)	75,00 €	75,00 €	75,00 €

Ces modifications abrogent et remplacent celles prises lors de la délibération du 17 septembre 2015.

Le Conseil municipal adopte ces dispositions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

## **20/ Association Eybens Sport Adapté – Interventions sur le temps scolaire**

DEL20151105\_20

L'école du Val, dans le cadre des répartitions de l'éducation nationale, accueille une CLasse d'Intégration Scolaire (CLIS) d'enfants en situation de handicap. Lors de la mise en œuvre d'activités à encadrement renforcé pendant les horaires scolaires, un accompagnement de l'intervenante spécialisée de l'association Eybens Sport Adapté a été mis en place.

Les cycles de natation et des sorties de ski ont pu se dérouler en sa présence afin d'apporter sa connaissance spécifique et contribuer au soutien logistique.

Un cycle d'apprentissage sur des activités autour du cirque s'est également déroulé au printemps.

A ce titre un montant de 887 € est dû à l'association Eybens Sport Adapté pour ses interventions sur le temps scolaire.

Un versement de 910 € a été versé pour les cycles périscolaires de la période novembre/décembre 2014. Les interventions de l'association ont été évaluées à 480 € pour cette même période. Aucune autre intervention périscolaire de l'association n'a été faite au cours des périodes suivantes de l'année 2014-2015. Il reste un trop perçu sur les cycles périscolaires de l'association de 430 €.

Le Conseil municipal décide de compléter les 430 € déjà versés dans le cadre du périscolaire par un versement complémentaire de 457 € pour prendre en compte les interventions scolaires.

Ce montant de 457 € sera prélevé sur le Chapitre 65 – Fonction 40 – Article 6574  
« subvention exceptionnelle ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

**21/ Association Eybens Sport Adapté – Régularisation de la subvention**

DEL20151105\_21

Les rencontres sportives ont amené les adhérents de l'association Eybens Sport Adapté à se déplacer. Certains déplacements n'avaient pas été pris en compte correctement dans le calcul des subventions de l'année 2015.

Le Conseil municipal décide, pour régulariser la situation, de verser à l'association Eybens Sport Adapté le complément de subvention dont le montant est de 330 €.

Ce montant sera prélevé sur le Chapitre 65 – Fonction 40 – Article 6574 « subvention exceptionnelle ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29 Elus présents : 21 Ont donné pouvoir : 8 Absents : 0
---

## **22/ Hand Ball Pôle Sud 38 Echirolles Eybens**

DEL20151105\_22

L'équipe féminine du club de Hand Ball Pôle Sud 38 qui évolue cette saison en division 2 a vu une rencontre à domicile (gymnase Roger Journet) contre l'équipe de l'Entente Noisy le Grand/Gagny arrêtée le samedi 3 octobre 2015 en raison de l'impraticabilité du terrain. Des fuites suffisamment importantes juste au dessus de deux zones de jeu ont amené l'arbitre et le responsable de la Fédération présents à arrêter le match.

Suite à la décision de la Fédération Française de Hand Ball, le match sera rejoué à Eybens le samedi 5 décembre 2015.

L'ensemble des frais occasionnés par ce nouveau déplacement de l'équipe de l'Entente Noisy le Grand/Gagny est à la charge du club de Hand Ball Pôle sud 38 (transport, hôtel, restauration, arbitrage, délégué de match).

Ces contraintes financières étant la conséquence d'un imprévu au niveau de l'équipement appartenant à la ville, le Conseil municipal décide de verser au club une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 500€, correspondant aux frais de déplacement de l'équipe adverse et d'organisation du match.

Ce montant sera prélevé sur le Chapitre 65 – Fonction 40 – Article 6574 « subvention exceptionnelle ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :

Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar

Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

**23/Participation au financement de la Semaine de la solidarité internationale 2015**

DEL20151105\_23

Le Collectif Solidarité Internationale composé des communes et des associations de solidarité internationale d'Eybens, Gières, Poisat, Herbeys et Venon organise du 16 au 21 novembre 2015 la semaine de la solidarité internationale sur le thème «Face aux violences : résistances».

A l'occasion de cet événement, différentes manifestations sont programmées sur l'ensemble de ces villes, et notamment à Eybens en direction des scolaires, et de tous les publics, afin de les sensibiliser aux enjeux de la solidarité internationale : table ronde, expositions, animations, contes...

Pour couvrir les dépenses de cette manifestation, plusieurs instances sont susceptibles d'apporter leur participation financière :

- Le Département
- Le Conseil Régional
- Les villes de Gières, Poisat, Eybens, Herbeys et Venon
- ...

Pour 2015, le Conseil municipal d'Eybens décide de verser 1 000 € sur le compte de l'association.

Cette somme est prévue sur la ligne réserve au chapitre 65 du budget primitif 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29 Elus présents : 21 Ont donné pouvoir : 8 Absents : 0
---

**24/ Rapport d'activités de la SPL "Isère Aménagement" pour l'exercice 2014**

DEL20151105\_24

L'article L.1524-5 du CGCT (Code général des collectivités territoriales) précise que les organes délibérants des collectivités locales doivent se prononcer une fois par an sur le rapport qui leur est soumis par leur représentant au Conseil d'administration.

En tant qu'actionnaire d'Isère Aménagement, il convient que le Conseil municipal prenne connaissance du rapport d'activités et des comptes pour l'exercice 2014 du Conseil d'administration de la SPL (Société Publique Locale) qui ont été adoptés par l'Assemblée générale en date du 22 septembre 2014.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité d'Isère Aménagement pour l'exercice 2014.

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand



**VILLE D'EYBENS**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2015**

Le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Francie Mégevand, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 octobre 2015

Présents : Francie Mégevand - Elodie Taverne - Nicolas Richard - Nolwenn Doitteau - Raoul Urru - Nicole Elisée - Yves Poitout - Marie-Françoise Martinelli - Henry Reverdy - Belkacem Lounes - Jocelyne Laguerre - Pascal Boudier - Karima Mezoughi - Gilles Bugli - Sylvie Monceau - Cécile Desforges - David Gimbert - Marc Baïetto - Antoinette Pirrello - Hichem Mahboubi - Elodie Aguilar

Excusés ont donné pouvoir :

Pierre Bejjaji à Yves Poitout  
Béatrice Bouchot à David Gimbert  
Françoise Felix à Elodie Taverne  
Jean-Luc Rochas à Sylvie Monceau  
Jean-Jacques Pierre à Nicolas Richard  
Philippe Straboni à Antoinette Pirrello  
Pascale Versaut à Marc Baïetto  
Francesco Silvestri à Elodie Aguilar  
Secrétaire de séance : Élodie Aguilar

Elus en exercice : 29
Elus présents : 21
Ont donné pouvoir : 8
Absents : 0

**25/ Rapport d'activités de la SEM "Territoires 38" pour l'exercice 2014**

DEL20151105\_25

L'article L.1524-5 du CGCT (Code général des collectivités territoriales) précise que les organes délibérants des collectivités locales détenant des actions de sociétés d'économie mixte locales de se prononcer une fois par an sur le rapport qui leur est soumis par leur représentant au Conseil d'administration de la société.

En tant qu'actionnaire de Territoires 38, il convient que le Conseil municipal prenne connaissance du rapport d'activités et des comptes de la SEM pour l'exercice 2014 qui ont été adoptés par l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 juin 2014.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités de Territoires 38 pour l'exercice 2014.

Certifiée exécutoire le :  
Le Maire, Francie Mégevand